





MM-823-Mattierungsmittel

Additif de matage pour les vernis 2C PUR

Type / Désignation	Disponibilité	
	Nbre / palette	360
	Taille / Quantité	1 l
	Conditionnement	Bidon métal
	Emballage / Code	01
	Art. n°	
Agent de matage MM-823	3867	

Domaines d'utilisation



- Matage des vernis PUR et NC
- Ne peut pas être utilisé pour les systèmes de vernis mats
- Produit réservé à l'usage des professionnels.

Propriétés



■ Réduction du degré de brillance (10 unités de brillance) lors qu'on ajoute 4%



- > PUR SL-210-Vernis bicouche (2005)
- > PUR SL-214-Plus-Vernis bicouche (1849)
- Vernis PUR SL-212 (1970)
- PUR CL-240-Colorlack (1965)
- > PUR CL-244 Laque Couleur 4 en 1 (5133)

Préparation



Incorporer dans le produit en brassant avec le mélangeur breveté.

Mise en œuvre

Conditions de mise en œuvre

Consulter la fiche technique du vernis utilisé.

Informations de mise en œuvre

Contrôler la compatibilité avec le support, l'adhérence et la teinte par la réalisation préalable d'une surface test.

L'ajout du produit peut influencer les propriétés techniques et chimiques de la surface laquée.





Stockage / Tenue en stock

Minimum 12 mois au frais, au sec et à l'abri du gel, en emballages d'origine non ouverts.





Sécurité / Réglementations

Pour plus de renseignements en matière de sécurité pendant le transport, de stockage et manipulation, d'élimination et écologie, consulter la fiche de données de sécurité en vigueur.

Elimination

Important reste de produit: élimination en emballage d'origine conformément aux réglementations locales / nationales en vigueur. Donner les emballages parfaitement vides au recyclage. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas verser le produit dans l'évier/ les égouts.

Merci de noter que les données / informations cidessus ont été déterminées par la pratique ou en laboratoire; elles sont données sans engagement, à titre indicatif.

Elles représentent des informations d'ordre général, décrivent nos produits et informent sur leur utilisation et leur mise en œuvre. En raison de la multitude / variété des conditions d'application, des matériaux utilisés et des chantiers, tous les cas individuels ne peuvent être pris en compte. Nous recommandons donc - en cas de doute - de procéder à des essais préalables ou de nous consulter.

Sauf si nous avons confirmé expressément par écrit la convenance spécifique ou les propriétés d'un produit pour un domaine d'utilisation bien précis, une information ou un conseil technique, même donné en toute bonne foi, reste sans engagement. Nos Conditions Générales de Vente et de Livraison s'appliquent systématiquement. Cette édition annule et remplace les précédentes.